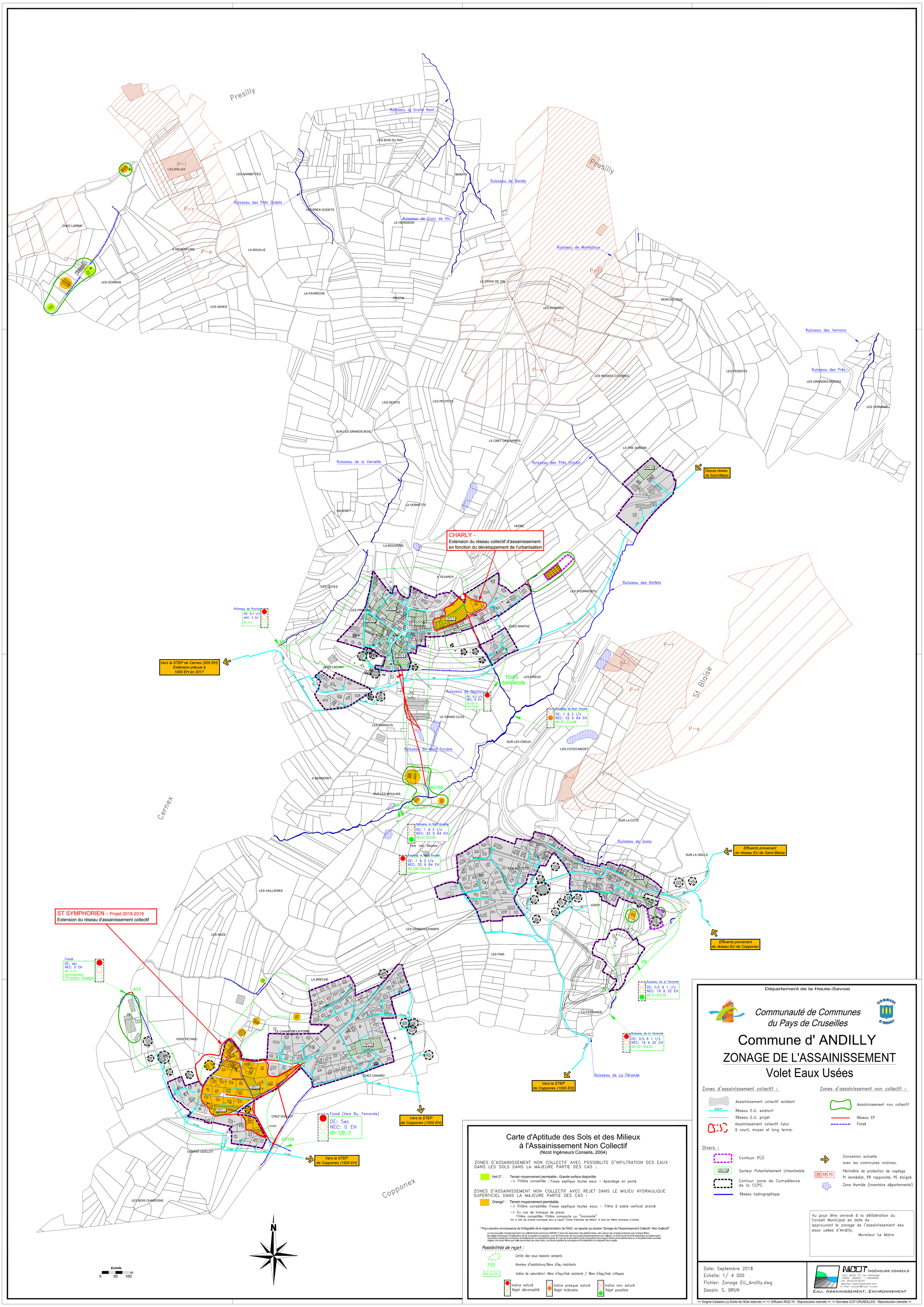

Carte d'Aptitude des Sols et des Milieux à l'Assainissement Non Collectif

(Nicot Ingénieurs Conseils, 2004)

ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AVEC POSSIBILITE D'INFILTRATION DES EAUX DANS LES SOLS DANS LA MAJEURE PARTIE DES CAS :

Vert 2* : Terrain moyennement perméable - Grande surface disponible
-> Filllière conseillée : Fosse septique toutes eaux – épandage en pente

ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AVEC REJET DANS LE MILIEU HYDRAULIQUE SUPERFICIEL DANS LA MAJEURE PARTIE DES CAS :

Orange* : Terrain moyennement perméable.
-> Filière conseillée: Fosse septique toutes eaux – Filtre à sable vertical drainé
-> En cas de manque de place:
Filière conseillée: Filière compacte ou "innovante"
Voir la liste des produits homologués dans le rapport "Cartes d'aptitudes des Milieux" et dans les filières techniques ci-jointes.

* Pour prendre connaissance de l'intégralité de la réglementation de l'ANC, se reporter au dossier "Zonage de l'Assainissement Collectif / Non Collectif".

Le service public d'assainissement non collectif de la commune d'ANDILLY tient à la disposition des pétitionnaires, des cahiers des charges précisant pour chaque filière, les règles techniques d'implantation et de conception à respecter. Lors de l'instruction de tout projet d'assainissement non collectif, ce service a le droit de demander au pétitionnaire une étude justifiant la conception et l'implantation du dispositif proposé. En cas de doute avéré sur les propositions techniques faites par le pétitionnaire ou si le pétitionnaire souhaite réaliser une autre filière que celle préconisée par cette carte, une étude justifiant la conception et l'implantation du dispositif sera exigée.

Possibilités de rejet :

- Limite des sous bassins versants
- 7/21 — Nombre d'habitations/Nbre d'éq.-habitants
- IS= 24/32 — Indice de saturation= Nbre d'équ/hab existants / Nbre d'équ/hab critiques
- Indice saturé — Rejet déconseillé
- Indice presque saturé — Rejet tolérable
- Indice non saturé — Rejet possible

Département de la Haute-Savoie

Communauté de Communes du Pays de Cruseilles

Commune d' ANDILLY

ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT

Volet Eaux Usées

Zones d'assainissement collectif :

- Assainissement collectif existant
- Ø 200 PV — Réseau E.U. existant
- Réseau E.U. projet
- Assainissement collectif futur à court, moyen et long terme.

Zones d'assainissement non collectif :

- Assainissement non collectif
- Réseau EP
- Fossé

Divers :

- Contour PLU
- SPU 15 — Secteur Potentiellement Urbanisable
- Contour zone de Compétence de la CCPC
- Réseau hydrographique
- Connexion actuelle avec les communes voisines.
- PI PR PE — Périmètre de protection de captage PI immédiat, PR rapproché, PE éloigné
- Zone Humide (inventaire départemental)

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du approuvant le zonage de l'assainissement des eaux usées d'Andilly.

Monsieur Le Maire

Date: Septembre 2018
Echelle: 1/ 4 000
Fichier: Zonage EU_Andilly.dwg
Dessin: S. BRUN

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altaïs, 57 rue Cassiopée
74650 ANNECY – CHAVANOD
Tel: 04.50.24.00.91
www.eau-assainissement.com
E-mail: contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

<< Origine Cadastre (c) Droits de l'Etat réservés >> << Diffusion RGD 74 - Reproduction interdite >> << Données CCP CRUSEILLES - Reproduction interdite >>